



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
DIVORCE JUDICIAIRE

- Copie du livret de famille ;
 - Copie carte d'identité ou passeport ;
 - Copie carte vitale ;
 - Copie intégrale datant de moins de trois mois des actes suivants :
 - acte de mariage ;
 - acte de naissance de Madame ;
 - acte de naissance de Monsieur ;
 - le cas échéant, acte(s) de naissance(s) d(es) enfant(s) et en cas de minorité, formulaire d'information d(es) enfant(s) ;
 - Copie contrat de mariage ;
 - Dernier avis d'imposition + bulletin de salaire du mois de décembre de l'année précédente + trois derniers bulletins de salaire ou trois derniers avis Pole emploi ou CAF ; ;
 - Justificatifs des charges principales :
 - Déclaration sur l'honneur ;
 - Copie des éventuels contrats de prêt(s) en cours et tableau(x) d'amortissement(s)
- En présence d'enfants à charge :
- Certificat de scolarité ;
 - Justificatif des dépenses liées aux enfants.



GOUYET POMMARET - ORARD

Société d'Avocats

En cas de prestation compensatoire :

- Avis d'imposition de l'année précédant le mariage ainsi que tous les avis d'imposition depuis le mariage ;
- Résumé de la situation professionnelle des époux durant le mariage (avec précision des éventuels congés parentaux pris pour l'éducation des enfants ou des sacrifices professionnels réalisés pour favoriser la carrière de l'autre époux) ;
- Liste du patrimoine personnel de l'autre époux ;
- Justificatif des éventuels problèmes de santé ;
- Estimation des droits à la retraite.